

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie I: Éléments obligatoires</b>	I.1 Numéro du document <b>FR-BIO-01.250-0077341.2023.002</b>			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom <b>Individuelle BIOFLORE PROVENCE</b> Adresse <b>EGRET Thomas, Lieu dit Carlet 04300 Niozelles</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité <b>ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01)</b> Adresse <b>B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production biologique avec une production non biologique					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date <b>28 octobre 2023 02:12:38 +0200 CEST</b> Lieu <b>L'Isle-Jourdain (FR)</b>		Nom et signature <b>ECOCERT FRANCE</b>	I.8 Validité Certificat valable du <b>24/04/2023</b> au <b>31/03/2025</b>		

DÉLIVRÉ

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Fruit et fruit préparé: Autres baies et petits fruits (Plants petits fruits à repiquer: Fraisiers, Goji, Cassissier, Groseillier maquereaux, Groseillier, Murier black satin, Myrtille, Cassaïlle, Framboisier, Kiwai, Kiwi, aronia )	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Fraïse (Plants mere )	Biologique
	Légume et légume préparé: Autres légumes (Plants à repiquer maraichers: Poireau, Oignon, Carde, Yacon, Epinards, Pois chiche, Fenouil bulbe, céleri rave, Navet, Salades, Tomates, Poivron, Aubergine, Blette, Piment, Artichaut, Courges, Melon, Pastèque, Courgette, Concombre, Cornichon, Patate douce, Betterave, Haricot (vert, coco), Pois, Fève, Physalis, Choux, Betterave, choux, patissons, mâches, maïs, Plants: de tomates, poivrons et aubergine gréffés )	Biologique
	Plante aromatique et médicinale: Autres plantes aromatiques ou médicinales (Plantes aromatiques et médicinales Pieds mères: Romarins, les thym, origan, arnica, les menthes, poivrier Sichuan, fraisiers, stévia, marjolaine, sarriette, estragon, les sauges, verveines, immortelle, hysope, Tanaisie)	Biologique
	Plante aromatique et médicinale: Basilic (Plants à repiquer aromatiques: Fenouil, cerfeuil, Aneth, Sauges ( Sclarée, officinal, cassis, ananas, apiana) Ciboulette, Basilics, Livèche, Coriandre (officinale, vietnamien), Tanaisie, Thym (Thuyanol, citron, compact, orange, à la rose), Géranium Rosat, Marjolaine, Mertensia Maritima, Sarriette, estragons, hysope, romarin ( droit, rampant), menthes (marocaine, poivrée, fraises, chocolat, bergamotes ), citronnelle de Madagascar, Verveine (citronné, sucré, menthe), origan, persil (droit, frisé), Stévia, poivrier Sichuan, céleri branche, absinthe, jiogulan, houblon, )	Biologique
	Plante ornementale et à parfum: Autres plantes ornementales ou à parfum (plantes à repiquer fleurs: Coquelicot, Cosmos, Soucis, Bleuët, Pavot Californie, Zinia, Amarante, mauve, Rose dinde, Asperule odorante, Grindelia robusta, Tagetes minuta, Angélique, Arnica montana, Pulmonaria, Gaultheria procumbens, Satureja (Montana, Citriodora), Bourrache, Lavande (Hidcot, Clonale), hélchryse italïe, , Lavandin Grosso, capucines, absinthe, calendula)	Biologique
	Plante ornementale et à parfum: Fleurs	Biologique
	Praïries, landes et pâturages: Prairie permanente	Biologique
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	II.9 Autres informations	
Nom de l'organisme d'accréditation <b>COFRAC</b>	Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index] fait foi.	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation <b>https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf</b>		